

Embargo : 12.04.2016 – 11:00



Communiqué

La Centrale de compensation redresse la barre et va de l'avant

Berne, 12.04.2016 – La Centrale de compensation (CdC) sort du tumulte. Un audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) montre une nette amélioration de la situation avec les mesures initiées par l'Administration fédérale des finances et la nouvelle direction de la CdC en août 2014. Une réorganisation a eu lieu dans l'informatique et les achats, deux domaines dans lesquels les lacunes avaient été directement communiquées par le CDF à la cheffe du Département fédéral des finances.

Une nouvelle culture d'entreprise voit le jour à la CdC. Cette institution, sise à Genève, est l'organe d'exécution de la Confédération en matière de prestations du 1^{er} pilier (AVS/AI/APG). Après une période de remous et un renouvellement partiel de sa direction, la CdC a réalisé des progrès considérables depuis deux ans. C'est la conclusion d'un audit du CDF publié aujourd'hui. Les recommandations du CDF émises lors de son précédent audit, notamment dans les domaines de l'informatique et des achats, ont été mises en œuvre. Les effets durables ne pourront être vérifiés qu'en 2017.

Dans le domaine informatique, des améliorations ont été relevées dans la saisie des projets, leur gestion, leur intégration dans l'architecture d'entreprise et leur surveillance. Elles doivent être poursuivies afin de finaliser la réintégration ardue de l'informatique au sein de la CdC lancée en 2012. Ainsi, la stratégie informatique devra être adaptée à son nouvel environnement. En outre, un effort particulier doit encore être fourni dans la gestion de la continuité des affaires (*Business Continuity Management*).

Subordonné au directeur suppléant de la CdC, le domaine des achats a été repris en main. Des directives sur les achats et de nouvelles procédures assurent ainsi aux personnes responsables les compétences nécessaires permettant des acquisitions conformes aux dispositions légales.

Finalement, la gestion des absences de longue durée du personnel est gérée professionnellement et le processus de départ des collaborateurs a été revu et renforcé.

Renseignements

Eric-Serge Jeannet, vice-directeur du CDF, tél. 058 463 11 11

Le rapport d'audit est disponible sur le site www.cdf.admin.ch.